

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 54 10
f +41 32 420 54 11
sen@jura.ch

Delémont, février 2023

Inscription des élèves de huitième année primaire en neuvième secondaire

Informations aux parents

Chers parents,

Dès la prochaine année scolaire, votre enfant, élève de 8^e année primaire poursuivra sa scolarité obligatoire à l'école secondaire. L'organisation scolaire y sera très différente. L'enseignant¹ de huitième année vous a déjà fourni de nombreuses informations à ce sujet.

Le moment est venu pour vous d'inscrire votre enfant en vue de son admission en août prochain à l'école secondaire.

Vous recevez ainsi par cet envoi les documents suivants :

- La présente lettre introductive qui décrit de manière détaillée chacun des choix proposés.
- La formule d'inscription officielle cantonale intitulée *Admission des élèves de 8^e primaire en 9^e secondaire*.
- L'éventuelle formule d'inscription de la future école secondaire, si elle en possède une, qui doit récolter les informations spécifiques à l'établissement, notamment l'inscription aux cours facultatifs proposés.

Ce ou ces deux formulaires doivent être retournés dûment remplis à l'enseignant de 8^e jusqu'au 15 mars 2023.

Pour vous accompagner dans les choix et la compréhension de l'organisation de l'école secondaire, vous disposez de plusieurs aides :

- Le présent document dès la page 2, qui décrit les options disponibles.
- Deux vidéos explicatives à disposition sur le site internet officiel de la future école secondaire.
- Une séance d'information pour les futurs élèves qui sera organisée par l'école secondaire.

L'enseignant de huitième année peut également apporter les informations souhaitées concernant les formules d'inscription à remplir.

¹ Les termes utilisés pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux genres.

ORIENTATION

1. Les orientations en neuvième année secondaire ne sont pas définitives.

L'élève accède aux cours à niveaux selon les résultats obtenus à l'issue de la procédure d'orientation de la huitième année. **Il pourra, en cours de scolarité secondaire, changer de de niveau** pour l'enseignement des trois disciplines de base (français, mathématique et allemand) ou **passer d'une option à une autre**, selon les résultats qu'il aura obtenus et l'évolution de ses projets. Ces réajustements peuvent être décidés **au terme des douze premières semaines de neuvième** (période dite d'observation), puis **à la fin d'un semestre ou d'une année scolaire**.

2. Les parents et les enseignants collaborent pour préparer ces choix et ces orientations.

Les parents sont associés aux décisions liées à la carrière scolaire de leur enfant. L'enseignant de huitième année se tient à disposition pour toute discussion à ce sujet; en cas de besoin, le directeur de l'école secondaire peut également fournir des compléments d'information.

LA PROMOTION EN NEUVIEME ANNEE

Conditions de promotion en neuvième année secondaire

Pour être promu à l'école secondaire, il est nécessaire d'obtenir **huit points au moins** par l'addition des deux notes de français et de mathématique inscrites au bulletin du **second semestre** de huitième année primaire.

L'élève qui, suite à des redoublements, a accompli dix années au degré primaire, est admis au degré secondaire.

LES TROIS COURS A NIVEAUX

Dans quel cours à niveaux l'élève doit-il être inscrit pour les trois disciplines de base ?

L'enseignement des trois disciplines de base (français, mathématique et allemand) est organisé selon trois niveaux : A (niveau d'exigence supérieur), B (niveau moyen), C (niveau de base).

Les parents sont invités à inscrire leur choix dans tel ou tel groupe de niveaux pour l'admission de leur enfant au moyen de la formule d'inscription « Admission des élèves de 8^e primaire en 9^e secondaire ». **Ce choix a une valeur indicative**. L'orientation s'effectue sur la base des notes semestrielles et des résultats aux épreuves communes. Toutefois, pour l'élève classé à la limite des niveaux A et B et B et C, le choix des parents est déterminant.

Remarque : Les cours de niveau A dans les trois disciplines de base et ceux des options 1, 2, le cas échéant 3, répondent aux exigences d'un enseignement qui prépare aux études lycéennes.

LES QUATRE OPTIONS

Dans quelle option l'élève doit-il être inscrit ?

A côté des cours communs et des cours à niveaux, les élèves de l'école secondaire sont répartis dans les enseignements optionnels selon leurs aspirations et leurs connaissances.

Il y a quatre options :

OPTION 1 : Anglais et latin : caractérisée par l'enseignement du latin dès la 9^e année, l'option 1 assure aux élèves une solide formation linguistique. Elle donne accès à tous les types de formation qui font suite à la scolarité obligatoire.

- *Pour suivre l'option 1, l'élève doit être admis au niveau A dans au moins deux des trois disciplines de base et au moins au niveau B dans la troisième.*

OPTION 2 : Anglais et renforcement des disciplines scientifiques : travaux pratiques de sciences en 9^e, mathématique appliquée en 10^e et 11^e, renforcement de l'enseignement des sciences expérimentales en 10^e, sciences et techniques en 11^e.

L'élève de l'option 2 élargit son "bagage" mathématique, s'initie aux diverses méthodes d'investigation scientifique. Cette option donne accès à tous les types de formation qui font suite à la scolarité obligatoire.

- *Pour suivre l'option 2, l'élève doit être admis au niveau A dans au moins deux des trois disciplines de base et au moins au niveau B dans la troisième.*

OPTION 3 : Anglais et gamme très ouverte de disciplines : activités manuelles en 9^e, économie pratique et italien en 10^e et 11^e.

L'option implique une ouverture sur le monde **économique et commercial**. Elle offre une bonne préparation aux apprentissages liés au commerce, à l'artisanat, à l'industrie et à l'agriculture, et à certaines conditions, aux écoles moyennes.

En option 3, l'enseignement met l'accent sur l'apprentissage des langues vivantes (deux langues en 9^e et trois en 10^e et 11^e) et sur une initiation, au travers du cours d'économie pratique de 10^e et de 11^e, aux mécanismes fondamentaux de notre société.

- *Pour suivre l'option 3, il faut avoir été admis au niveau B dans au moins deux des trois disciplines de base.*

OPTION 4 : Anglais en 9^e et 10^e (anglais facultatif en 11^e), activités manuelles (enseignées en 9^e, 10^e et 11^e) et **disciplines de vocation technique ou pratique** : travaux pratiques de sciences en 10^e, mathématique appliquée et sciences et techniques en 11^e.

Elle offre une bonne préparation aux **apprentissages** liés à l'industrie, à l'artisanat, à l'agriculture.

L'élève affirme ses aptitudes pratiques et manuelles, développe ses connaissances et son sens de l'observation par des travaux pratiques de nature scientifique; il consolide ses bases en mathématique.

- *Le choix de l'option 4 est libre.*

Premier et second choix pour l'option

Dans la formule d'inscription, le choix doit être exprimé en fonction des aptitudes et des projets actuels de l'élève. Ces choix seront respectés si les conditions requises sont remplies. Cependant, il se peut que, au mois de juin, l'élève ne remplisse plus les conditions pour suivre les options 1, 2 ou 3. A l'inverse, il se pourrait aussi que, durant le second semestre, il accomplisse des progrès importants qui lui permettent d'accéder à d'autres options. C'est la raison pour laquelle un second choix (**solution de réserve**) est demandé.

LES COURS FACULTATIFS

En dehors du programme obligatoire, chaque école secondaire **propose** aux élèves un certain nombre de cours facultatifs. L'offre en cours facultatifs peut être assez différente d'un établissement à l'autre en fonction des traditions et des compétences à disposition.

Un élève ne devrait **en principe pas prendre plus de deux** cours facultatifs en même temps de manière à ne pas surcharger son horaire scolaire. Il n'est toutefois pas certain que tous les cours annoncés dans la formule d'inscription puissent effectivement être organisés. Si le cours est organisé, l'élève inscrit a l'obligation de le suivre.

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT